

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

LES OBJECTIFS

- Acquérir des outils pour la gestion des conflits inter-entreprises.
- Acquérir les compétences-clés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation.
- Assimiler la pratique de la médiation dans le contexte spécifique des litiges commerciaux.

LA MÉTHODE

Mise en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

LES INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprise, professeurs, etc.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise, Avocats, Experts-comptables, Responsables juridiques, Commerciaux et Financiers de l'entreprise, Magistrats honoraires, etc.

LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

ALLER PLUS LOIN

- Module optionnel de certification ESCP-CMAP
- Agrément du CMAP

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

Jeudi 14 novembre 2019
09h00-18h00

Présentation de la formation
Tour de table des participants

Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois

Stephen BENSIMON, Enseignant en philosophie, logique et rhétorique,
Consultant en négociation et Médiateur

L'avant médiation et l'étape 1 - Présentation

Panorama des MARC
Proposer la médiation
Mots clés et outils
Film et exercices

Mélanie GERMAIN HAYEK, Juriste ADR, Responsable des activités
internationales du CMAP

Vendredi 15 novembre 2019
09h00 - 18h00

L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?

Ecouter - Reformuler - Questionner
Les outils et les techniques
Exercices pratiques

Sylvie ADIJES, Ancien avocat et Médiateur

Vendredi 22 novembre 2019
09h00 - 18h00

L'étape 3 - le Pourquoi ?

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences
Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange
Gérer les apartés
Exercices pratiques

Vincent EURIEULT, Ph D, Professeur Affilié ESCP Europe

Vendredi 29 novembre 2019
09h00 - 18h00

Les étapes 4 & 5 - Comment finalement?

Recherche de solutions
Obstacles et freins pour un accord
Leviers de la créativité
Exercices pratiques

Jean-Edouard GRESY, Médiateur et anthropologue du droit

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

Vendredi 6 décembre 2019
09h00 - 18h00

Intégrer le droit dans la médiation

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation
Forme juridique de l'accord
Sébastien MENDES-GIL, Avocat et médiateur agréé CMAP

Adopter une éthique de médiateur

Mise en situation par des cas pratiques
Nicolas SIMON, Ancien Directeur Juridique, Avocat et Médiateur agréé CMAP

Jeudi 12 décembre 2019
09h00 - 18h00

La bonne posture du médiateur

Synthèse, enchaînement des 5 étapes
Exercices pratiques
Christophe AYELA, Avocat et Médiateur agréé CMAP

Vendredi 13 décembre 2019
09h00 - 18h00

Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur

Simulations et jeux de rôle, coachés par des médiateurs expérimentés
Médiateurs agréés CMAP

Clôture et conclusions

Sophie HENRY, Déléguée générale du CMAP

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

Bulletin d'inscription
(page 1/2)

Quand

Formation à la médiation inter-entreprises de novembre - décembre 2019.
Les 14, 15, 22, 29 novembre et 06, 12, 13 décembre 2019

Où

Les journées de formation se déroulent à l'Espace La Rochefoucauld
11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - de 9H à 18H

Civilité.....
Nom.....
Prénom.....
Date de naissance.....
Société.....
Fonction.....
Adresse de facturation Professionnelle Personnelle
.....
Code postal..... Ville.....
Tél..... Mobile.....
Courriel.....
Courriel du participant (si différent).....
Comment avez-vous connu cette formation ?.....

Le tarif est de
3 800 € H.T. pour les 56h
de formation seule
(soit 4 560 € T.T.C.)

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande
Armée

IBAN : FR 76 3000 4008
1300 0104 6941 451

BIC : BNPAFRPPGA

J'accepte la diffusion
de mes données
personnelles au groupe
de formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe - CMAP.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner
au CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131
date et signature

Institut 131,
créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris



Contact et renseignements :
Mélanie Germain Hayek
institut131@cmmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .